

L'an deux mille dix-sept, le lundi 29 mai à 18 heures 30, le conseil communautaire s'est réuni à Urcel, conformément à l'article 2122-17 du Code général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Francis Kock, Président, adressée aux délégués des communes le mercredi 24 mai 2017.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 35 minutes.
Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

Délégués prenant part au vote:

Anizy-le-Château	Monsieur Ambroise CENTONZE-SANDRAS; Madame Patricia ARTUS ; Monsieur Philippe LECLERE ;
Barisis	Monsieur Guy PERNAUT ; Monsieur Emmanuel FONTAINE ;
Bassoles Aulers	Madame Isabelle HERBULOT ;
Besmé	Madame Evelyne BOUILLON ;
Bourguignon-sous-Coucy	Madame Delphine MARECHAL;
Bourguignon-sous-Montbavin	Monsieur Daniel LABREUVOIR;
Brancourt-en-Laonnois	Monsieur Francis KOCK;
Camelin	Monsieur Francis BORGNE;
Champs	Madame Marie Angéline TENAILLON ;
Coucy la Ville	Monsieur Maximino DE SOUSA ;
Coucy-le-Château	Monsieur Jack DUMINIL; Madame Luminita LECAUX-ENACHE;
Crécy-au-Mont	Monsieur Vincent MORLET ;
Faucoucourt	Monsieur Philippe CARLIER ;
Folembray	Madame Monique ALEXANDRE;
Fresnes sous Coucy	Monsieur Jean-Claude GOCHON ;
Guny	Madame Henri SMORAG ;
Jumencourt	Monsieur Jacques MARTIN ;
Landricourt	Monsieur Eddy WARNIER ;
Leuilly-sous-Coucy	Monsieur Christian ZAKRYENSKI;
Lizy	Monsieur Jean Pierre PASQUIER ;
Merlieux et Fouquerolles	Monsieur Jean Pierre DE SCHEPPER ;
Montbavin	Monsieur Christophe ANANIE;
Pont-saint-Mard	Monsieur Jean-Michel COOREVITS;
Premontré	Monsieur Claude VENANT ;
Quincy-Basse	Monsieur Christophe NAVARRE;
Royaucourt et Chailvet	Monsieur Patrick TOUSSAINT ;
Selens	Monsieur Guy NICPON ;
Suzy	Monsieur Philippe PURNELLE;
Urcel	Monsieur Vincent PIERSON;
Wissignicourt	Monsieur Christophe VANDENBULCKE ;

Excusés et ayant donné pouvoir :

Monsieur GASTEL Gilles à Monsieur KOCK Francis
Monsieur LEMOINE Thierry à Madame TENAILLON Marie Angéline
Monsieur FORET Pascal à Madame ALEXANDRE Monique
Madame AZEVEDO Alcinda à Madame ARTUS Patricia

Délégués suppléants présents ne prenant pas part au vote

Besmé : Monsieur Georges KRESS
Coucy la Ville : Monsieur René MAHU ;
Jumencourt Monsieur Claude WEPPLER ;

Secrétaire de séance : Monsieur Francis BORGNE

Conseillers communautaires en exercice :	55
Nombre de conseillers présents :	34
Mandats de procuration :	4
Votants	38

Assistaient à la séance en application de l'article 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur DOUELLE Pascal – Directeur Général des Services.
- Madame LUCAS Mélanie, secrétaire
- Madame ROCQUE Angélique, secrétaire.

Monsieur le Président constate qu'il y a 34 délégués présents sur 55, donc le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

Monsieur le Président constate qu'il y a 4 pouvoirs, ce qui porte le nombre de votants à 38.

Ordre du jour

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 26 avril 2017
- ✓ Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 11 mai 2017
- ✓ Finances
 - Validation des comptes administratifs et compte de gestion budget général 2016 Val de l'Ailette
 - Validation des comptes administratifs et compte de gestion budget général 2016 Vallons d'Anizy
 - Validation des comptes administratifs et compte de gestion budget annexe DMA 2016 Val de l'Ailette
 - Validation des comptes administratifs et compte de gestion budget annexe ANC 2016 Val de l'Ailette
 - Validation des comptes administratifs et compte de gestion budget annexe ANC 2016 Vallons d'Anizy
 - Validation du compte de gestion budget annexe assainissement collectif 2016 Vallons d'Anizy
- ✓ Administration générale
 - Désignation des délégués suppléants au SIRTON
 - Désignation des commissaires siégeant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs
 - Création d'un poste d'adjoint administratif d'instructeur du droit des sols
 - Participation au frais de fonctionnement du Gymnase d'Anizy par le Conseil Départemental
- ✓ Développement économique
 - Modalités de fonctionnement du fonds de concours « artisans-commerçants »
- ✓ Aménagement du territoire
 - Engagement de la communauté de communes dans un Contrat territorial de Revitalisation Industrielle
- ✓ Enfance-Jeunesse
 - Demande de subvention CAF pour la construction d'un bâtiment « Enfance-Jeunesse »
 - Acquisition d'un minibus pour le service Enfance-Jeunesse
 - Achat d'un logiciel pour le service Enfance-Jeunesse
 - Adhésion au CPIE de l'Aisne et désignation d'un représentant
 - Participation financière au CPIE
 - Tarifs points rencontre jeunes applicables au 1/7/2017
 - Tarifs accueil de loisirs applicables au 1/7/2017
- ✓ Culture
 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école de musique de l'Ailette
- ✓ Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 26 avril 2017.

Constatant qu'il n'y a pas de remarques, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Les délégués communautaires à l'unanimité approuvent le compte rendu du conseil communautaire

Budget Général Communauté de communes du Val de l'Ailette

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2016 - Reprise des résultats

Monsieur Ambroise CENTONZE-SANDRAS, Vice-Président de la Communauté de Communes, présente et commente pour l'assemblée les tableaux mettant en rapport le budget primitif 2016, le compte de gestion et le compte administratif 2016.

Le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il intègre également toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de Communes de l'exercice 2016.

Les opérations de l'exercice 2016 font ressortir les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement

Libellé	BP 2016	Compte de gestion 2016	Compte Administratif 2016
Chapitre 011 – charges à caractère général	927 414.00	852 713.80	852 713.80
Chapitre 012 – charges de personnel	2 142 808.00	1 963 372.66	1 963 372.66
Chapitre 014 – reversement sur recettes	1 684 544.00	1 681 532.50	1 681 532.50
Chapitre 022- dépenses imprévues	20 000.00	0.00	0.00
Chapitre 023 – virement à la section investissement	422 463	0.00	0.00
Chapitre 042 - immobilisations	135 687.73	135 687.73	135 687.73
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	130 218.00	113 097.11	113 097.11
Chapitre 66 – charges financières	5 000.00	4 111.76	4 111.76
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	24 305.00	4 680.82	4 680.82
Chapitre 68 – Dotation aux provisions pour risque	2 800.00	0.00	0.00
Total dépenses	5 495 239.73	4 755 196.38	4 755 196.38

Recettes de fonctionnement

Libellé	BP 2016	Compte de Gestion 2016	Compte administratif 2016
Chapitre 013 – remboursement sur personnel	270 641.00	281 494.49	281 494.49
Chapitre 42 – Opération entre sections	10 170.67	10 170.67	10 170.67
Chapitre 70 – redevances diverses	213 384.00	180 956.86	180 956.86
Chapitre 73 – contributions directes	1 926 465.00	1 897 357.95	1 897 357.95
Chapitre 74 – dotations et subventions	1 199 076.00	1 266 160.35	1 266 160.35
Chapitre 75 – revenus des immeubles	6 700.00	14 158.40	14 158.40
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	0.00	45 153.81	45 153.81
002 - Excédent de l'exercice 2015	2 125 829.65	2 125 829.65	2 125 829.65
Total recettes	5 752 266.32	5 821 282.18	5 821 282.18
Excédent à reporter		1 066 085.80	1 066 085.80

Section investissement

Libellé	BP 2016	Compte de gestion 2016	CA 2016
Dépense d'équipement	1 588 353.15	188 332.74	188 332.74
Remboursement de la dette	19 777.00	18 774.10	18 774.10
Opérations d'ordre entre sections	10 170.67	10 170.67	10 170.67
Dépenses 2016	1 618 300.82	217 277.51	217 277.51
10- Dotations fonds divers et réserves	183 402.72	74 258.00	74 258.00
13- Subventions d'investissement	591 593.00	118 449.67	118 449.67
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 277.00	0.00	0.00
21- Virement de la section fonctionnement	422 463.00	0.00	0.00
40 – Opérations d'ordre entre sections	135 687.73	135 687.73	135 687.73
001 – Report solde N-1	283 877.37	0.00	0.00
Recettes 2016	1 618 300.82	328 395.40	328 395.40
Excédent 2016 à reporter		111 117.89	111 117.89
Report solde 2015		283 877.37	283 877.37
Résultat d'investissement à reporter sur 2017		394 995. 26	394 995. 26

Constatant qu'il n'y a pas de questions, Monsieur CENTONZE propose de passer aux votes.

Les délégués communautaires à l'unanimité

1°) Prennent acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Approuvent le compte de gestion et le compte administratif 2016,

4°) Arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5°) Décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

* Ligne 001 - Excédent d'investissement reporté : 394 995.26 €

* Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté: 1 066 085.80 €

6°) Décident en application de l'instruction M14, de reprendre cette affectation au budget primitif 2017 de la Communauté de communes Picardie des Châteaux.

7°) Donnent quitus au Président pour l'exercice 2016.

Budget Général Communauté de communes des vallons d'Anizy
Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2016 - Reprise des résultats

Monsieur Ambroise CENTONZE-SANDRAS, Vice-Président de la Communauté de Communes, présente et commente pour l'assemblée les tableaux mettant en rapport le budget primitif 2016, le compte de gestion et le compte administratif 2016.

Le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il intègre également toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de Communes de l'exercice 2016. Les opérations de l'exercice 2016 font ressortir les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement

Libellé	BP 2016	Compte de gestion 2016	Compte Administratif 2016
Chapitre 011 – charges à caractère général	393 005.00	389 488.09	389 488.09
Chapitre 012 – charges de personnel	1 384 824.00	1 368 047.31	1 368 047.31
Chapitre 042 - immobilisations	112 000.00	106 707.99	106 707.99
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	850 621.00	846 038.11	846 038.11
Chapitre 66 – charges financières	22 670.00	14 542.65	14 542.65
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	1 500.00	438.90	438.90
Chapitre 68 – Dotation aux provisions pour risque	800	0.00	0.00
Total dépenses	2 765 420.00	2 725 263.05	2 725 263.05

Recettes de fonctionnement

Libellé	BP 2016	Compte de Gestion 2016	Compte administratif 2016
Chapitre 013 – remboursement sur personnel	185 328.00	145 578.89	145 578.89
Chapitre 70 – redevances diverses	103 040.00	91 536.56	91 536.56
Chapitre 73 – contributions directes	1 741 772.51	1 775 632.00	1 775 632.00
Chapitre 74 – dotations et subventions	611 260.72	496 448.90	496 448.90
Chapitre 75 – revenus des immeubles	5 170.00	5 170.80	5 170.80
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	0	12 037.42	12 037.42
002 - Excédent de l'exercice 2015	142 615.00	142 615.00	142 615.00
Total recettes	2 789 186.23	2 669 019.57	2 669 019.57
Déficit à reporter		-56 243.48	-56 243.48

Section investissement

Libellé	BP 2016	Compte de gestion 2016	CA 2016
Dépense d'équipement	504 268.00.00	322 686.19	322 686.19
Remboursement de la dette	37 474.00	33 967.71	33 967.71
Dépenses imprévues	1 150.00	0.00	0.00
Dépenses 2016	542 892.00	366 653.90	366 653.90
10- Dotations fonds divers et réserves	189 000.00	198 845.00	198 845.00
13- Subventions d'investissement	321 000.00	266 754.22	266 754.22
21- Virement de la section fonctionnement	45 000.00		
40 – Opérations d'ordre entre sections	120 000.00	106 707.99	106 707.99
001 – Report solde N-1	85 707.90		
Recettes 2016	760 707.90	532 307.21	532 307.21
Excédent 2016 à reporter		165 653.31	165 653.31
Report solde 2015		85 707.90	85 707.90
Résultat d'investissement à reporter sur 2017		251 361.21	251 361.21

Constatant qu'il n'y a pas de questions, Monsieur CENTONZE propose de passé aux votes.

Les délégués communautaires à l'unanimité

- 1°) Prennent acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif
- 2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) **Approuvent le compte de gestion et le compte administratif 2016,**

4°) **Arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus**

5°) **Décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :**

* **Ligne 001 - Excédent d'investissement reporté : 251 361.22 €**

* **Ligne 002 - Déficit de fonctionnement reporté: 56 243.48 €**

6°) **Décident en application de l'instruction M14, de reprendre cette affectation au budget primitif 2017 de la Communauté de communes Picardie des Châteaux.**

7°) **Donnent quitus au Président pour l'exercice 2016.**

Budget Annexe DMA - Communauté de communes du Val de l'Ailette

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2016- Reprise des résultats

Monsieur Christophe ANANIE, Vice-Président de la Communauté de Communes, présente et commente pour l'assemblée les tableaux mettant en rapport le budget primitif 2016, le compte de gestion et le compte administratif 2016.

Le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il intègre également toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de Communes de l'exercice 2016. Les opérations de l'exercice 2016 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Libellé	BP 2016	Compte de gestion 2016	CA 2016
Dépenses d'équipement	60 758.00	8 576.40	8 576.40
Remboursement de la dette			
Opérations d'ordre	975.01	975.01	975.01
Dépenses 2016	61 733.01	9 551.41	9 551.41
Recettes d'équipement	9 967.76		
Recettes financières	31 783.00		
Opérations d'ordre	7 135.13	7 135.13	7 135.13
Recettes 2016	48 885.89	7 135.13	7 135.13
Résultat 2015	12 847.12	+ 12 847.12	+ 12 847.12
Excédent d'investissement à reporter	61 733.01	10 430.84	10 430.84

FONCTIONNEMENT

Libellé	BP 2016	Compte de gestion 2016	CA 2016
Dépenses de gestion courante	1 427 457.04	1 408 062.52	1 408 062.52
Dépenses financières	80.00	0	0
Dépenses d'ordre d'exploitation	38 918.34	7 135.13	7 135.13
Dépenses 2016	1 466 455.17	1 415 197.65	1 415 197.65
Recettes d'exploitation	1 078 650.54	1 101 283.42	1 101 283.42
Opérations d'ordre	975.01	975.01	975.01
Recettes 2016	1 079 625.55	1 102 258.43	1 102 258.43
Résultat 2016		- 312.939.22	- 312.939.22
Excédent 2015	386 829.62	+ 386 829.62	+ 386 829.62
Excédent de fonctionnement à reporter		73 890.40	73 890.40

Constatant qu'il n'y a pas de questions, Monsieur ANANIE propose de passé aux votes.

Les délégués communautaires, à l'unanimité,

1°) **Prennent acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif**

2°) **Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**

3°) **Approuvent le compte de gestion et le compte administratif 2016,**

4°) **Arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus**

5°) **Décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :**

* **Ligne 001 - Excédent d'investissement reporté : 10 430,84 €**

* **Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté: 73 890,40 €**

6°) **Décident en application de l'instruction M4, de reprendre cette affectation au budget primitif 2017.**

7°) **Donnent quitus au Président pour l'exercice 2016.**

Objet : Budget Annexe ANC - Communauté de communes du Val de l'Ailette
Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2016- Reprise des résultats

Monsieur Christophe ANANIE, Vice-Président de la Communauté de Communes, présente et commente pour l'assemblée les tableaux mettant en rapport le budget primitif 2016, le compte de gestion et le compte administratif 2016.

Le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il intègre également toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de Communes de l'exercice 2016. Les opérations de l'exercice 2016 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Libellé	BP 2016	Compte de gestion 2016	CA 2016
Dépenses d'équipement	35.91	0.00	0.00
Remboursement de la dette			
Opérations d'ordre			
Dépenses 2016	35.91	0.00	0.00
Recettes d'équipement			
Recettes financières	35.00		
Opérations d'ordre	36.00	35.09	35.09
Recettes 2016	71.00	35.09	35.09
Résultat 2015	-35.09	-35.09	-35.09
Excédent d'investissement à reporter		0.00	0.00

FONCTIONNEMENT

Libellé	BP 2016	Compte de gestion 2016	CA 2016
Dépenses de gestion courante	49 056.28	40 601.30	40 601.30
Dépenses financières	96 200.00	10 784.40	10 784.40
Dépenses d'ordre d'exploitation	71.00	35.09	35.09
Dépenses 2016	145 327.28	51 420.79	51 420.79
Recettes d'exploitation	151 387.00	33 256.42	33 256.42
Opérations d'ordre			
Recettes 2016	151 387.00	33 256.42	33 256.42
Résultat 2016		-18 164.37	- 18 164.37
Résultat 2015	- 6 059.72	- 6 059.72	- 6 059.72
Déficit de fonctionnement à reporter		-24 224.09	-24 224.09

Monsieur Coorevits demande des explications sur le constat d'un déficit annuel récurrent.

Monsieur Ananie répond que le tarif des prestations a été voté à la hausse. Il précise que ce serait difficile d'avoir un budget à l'équilibre, sauf à augmenter fortement les redevances. Ce déficit est compensé chaque année par le budget général. Cet exercice est possible dans la mesure où sur le territoire il n'y a pas de commune de plus de 3000 habitants.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, Monsieur ANANIE propose de passer aux votes.

Les délégués communautaires, à l'unanimité :

- 1°) Prennent acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif
- 2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) Approuvent le compte de gestion et le compte administratif 2016,
- 4°) Arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- 5°) Décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
 - * Ligne 002 - déficit de fonctionnement reporté: 24 224,09 €
- 6°) Décident en application de l'instruction M49, de reprendre cette affectation au budget primitif 2017.
- 7°) Donnent quitus au Président pour l'exercice 2016.

Budget Annexe ANC - Communauté de communes des Vallons d'Anizy
Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2016 - Reprise des résultats

Monsieur Christophe ANANIE, Vice-Président de la Communauté de Communes, présente et commente pour l'assemblée les tableaux mettant en rapport le budget primitif 2016, le compte de gestion et le compte administratif 2016.

Le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il intègre également toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de Communes de l'exercice 2016. Les opérations de l'exercice 2016 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Libellé	BP 2016	Compte de gestion 2016	CA 2016
Dépenses d'équipement			
Remboursement de la dette			
Opérations d'ordre			
Dépenses 2016	0.00	0.00	.000
Recettes d'équipement			
Recettes financières			
Opérations d'ordre			
Recettes 2016	0.00	0.00	0.00
Résultat 2015	0.00	0.00	0.00
Excédent d'investissement à reporter		0.00	0.00

FONCTIONNEMENT

Libellé	BP 2016	Compte de gestion 2016	CA 2016
Dépenses de gestion courante	17 210.00	12 591.12	12 591.12
Dépenses financières			
Dépenses d'ordre d'exploitation			
Dépenses 2016	17 210.00	12 591.12	12 591.12
Recettes d'exploitation	17 818.00	2 741.00	2 741.20
Opérations d'ordre			
Recettes 2016	17 818.00	2 741.20	2 741.20
Résultat 2016		-9 849.92	-9 849.92
Résultat 2015	6 303.94	6 303.94	6 303.94
Déficit de fonctionnement à reporter		-3 545.98	-3 545.98

Constatant qu'il n'y a pas de questions, Monsieur ANANIE propose de passé aux votes.

Les délégués communautaires, à l'unanimité :

- 1°) Prennent acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif
- 2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) Approuvent le compte de gestion et le compte administratif 2016,
- 4°) Arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- 5°) Décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
 * Ligne 002 - déficit de fonctionnement reporté: 3 546,18 €
- 6°) Décident en application de l'instruction M49, de reprendre cette affectation au budget primitif 2017.
- 7°) Donnent quitus au Président pour l'exercice 2016.

Budget Annexe Assainissement Collectif - Communauté de communes des Vallons d'Anizy
Approbation du Compte de Gestion 2016-

Monsieur Ambroise CENTONZE-SANDRASE, Vice-Président de la Communauté de Communes, présente et commente pour l'assemblée les tableaux mettant en rapport le budget primitif 2016, le compte de gestion et le compte administratif 2016.

Le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il intègre également toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il n'y a eu aucune écriture de passée en 2016, toutefois, dans la mesure où les services fiscaux nous ont adressé le compte de gestion, il nous appartient de le valider

Constatant qu'il n'y a pas de questions, Monsieur ANANIE propose de passer aux votes.

Les délégués communautaires, à l'unanimité :

1°) Prennent acte de la présentation faite du compte de gestion

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au

3°) Approuvent le compte de

4°) Donnent quitus au Président pour l'exercice 2016.

Désignation de quatre délégués suppléants au SIRTOM

Lors du conseil communautaire du 6 février dernier, constatant la vacance de 4 sièges de délégués suppléants au SIRTOM, il avait été acté de faire appel à candidature auprès des conseillers municipaux, et de procéder à la désignation de ces 4 délégués suppléants parmi ces candidatures.

Anizy le Château :	Monsieur BARE Frédéric
Anizy le Château :	Monsieur GAUDION Benoit
Anizy le Château :	Monsieur GADRET Guénohé
Anizy le Château :	Madame PICHENOT Florence
Barisis aux Bois :	Monsieur MYSKO Jean Michel
Coucy la Ville :	Monsieur SEGUIN Johnny
Montbavin :	Monsieur NAURY Jean Guy
Suzy :	Monsieur PILLET Jean Marc
Urcel :	Madame VERDRON Aline
Wissignicourt :	Monsieur CARRE Jean

Monsieur le Président propose aux délégués de désigner 4 personnes parmi ces 9 personnes

Résultat des votes :

Monsieur BARE Frédéric : 8 voix

Monsieur GAUDION Benoit : 8 voix

Monsieur GADRET Guénohé : 16 voix

Madame PICHENOT Florence : 14 voix

Monsieur MYSKO Jean Michel : 19 voix

Monsieur SEGUIN Johnny : 20 voix

Monsieur NAURY Jean Guy : 18 voix

Monsieur PILLOT Jean Marc : 9 voix

Madame VERDRON Aline : 27 voix

Monsieur CARRE Jean : 8 voix

Sont élus :

- **Madame VERDRON Aline avec 27 voix**
- **Monsieur SEGUIN Johnny avec 20 voix**
- **Monsieur MYSKO Jean Michel avec 19 voix**
- **Monsieur NAURY Jean Guy avec 18 voix**

Désignation des commissaires membres de la CIID

Dans les deux mois suivant l'élection de l'exécutif, l'intercommunalité doit procéder à la désignation des commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Cette liste doit comporter 20 noms de commissaires titulaires, et 20 noms de commissaires suppléants.

La commission intercommunale des impôts directs est composée de onze membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué ;
- et dix commissaires titulaires + 10 commissaires suppléants, désignés par le DGFIP parmi ces 20 noms.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 25 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Candidatures proposées :

Commissaires titulaires

Monsieur Patrick TOUSSAINT de Royaucourt et Chailvet
Monsieur Thierry LEMOINE de Trosly Loire
Monsieur Guy PERNAUD de Barisis aux Bois
Monsieur Jacques MARTIN de Jumencourt
Monsieur Jean Guy NAURY de Montbavin
Monsieur Henri SMORAG de Guny
Monsieur Eddy WARNIER de Landricourt
Monsieur Francis BORGNE de Camelin
Madame Marie-Angéline TENAILLON de Champs
Madame Luminita LECAUX-ENACHE de Coucy le Château
Monsieur Jean Claude DUMONT de Coucy le Château
Madame Jocelyne DEMADE de Coucy la Ville
Monsieur Christophe ANANIE de Montbavin
Monsieur Christian ZAKRIENSKY de Leuilly sous Coucy
Monsieur Christophe NAVARRE de Quincy-Basse
Monsieur Christophe VANDENBULCKE de Wissignicourt
Monsieur Jean Michel COOREVITS de Pont Saint Mard
Monsieur Vincent MORLET de Crécy au Mont
Monsieur Jean LAVOINE de Montbavin

Commissaires résidant hors du territoire :

Monsieur Michel TIMMERMAN de Cuts
Monsieur Robert BLANCKE de Cuts

Commissaires suppléants

Monsieur Emmanuel FONTAINE de Barisis aux Bois
Madame Isabelle HERBULOT de Bassoles-Aulers
Monsieur Ambroise CENTONZE-SANDRAS d'Anizy le Château
Monsieur Claude WEPLER de Jumencourt
Madame Denise BALCAEN d'Urcel
Monsieur Vincent PIERSON d'Urcel
Monsieur Jean Pierre PASQUIER de Lizy
Monsieur Godefroy DUMANET de Camelin
Madame Réjane LEMARCHAND de Champs
Monsieur Jean-Pierre DOHOLLOU de Quincy-Basse
Monsieur Georges KRESS de Besmé,
Monsieur Jack DUMINIL de Coucy le Château
Monsieur James DIA de Jumencourt,
Monsieur Alain SECOUE, de Landricourt
Madame Monique MOISY de Crécy au Mont
Madame Monique ALEXANDRE de Folembray
Monsieur Michel BABILLOT de Lizy
Monsieur Roland SAMSON d'Anizy le Château
Monsieur Claude VENANT de Prémontré

Les délégués communautaires, à l'unanimité

Approuvent ces candidatures

Autorisent le Président à réaliser toutes les formalités subséquentes

Objet : Participation aux frais de fonctionnement du gymnase d'Anizy par le Conseil départemental

Par délibération en date du 8 décembre 2016, la communauté de communes des Vallons d'Anizy avait demandé au conseil départemental, une subvention à hauteur de 50% (32 048.79 €) pour la réfection du sol du gymnase intercommunal sis à Anizy le château.

Le conseil départemental pour ce faire demande que la communauté de communes Picardie des Châteaux accepte afin de percevoir cette subvention : « toutes inspections et contrôle réglementaire et s'engage à faire payer au collègue utilisateur , pendant la durée de l'amortissement des investissements de l'opération subventionnée, un forfait

qui sera inférieur ou égal au montant forfaitaire annuel verse par le département au collège pour la location de l'installation sportive mise à sa disposition ».

A savoir pour l'année scolaire 2016/2017 : 6000.00 €

A savoir pour l'année scolaire 2017/2018 : 10000.00 €

Constatant qu'il n'y a pas de questions, Monsieur le Président propose de passer au vote :

Les délégués communautaires à l'unanimité acceptent toutes inspections et contrôle réglementaire et s'engage à faire payer au collège utilisateur , pendant la durée de l'amortissement des investissements de l'opération subventionnée, un forfait qui sera inférieur ou égal au montant forfaitaire annuel verse par le département au collège pour la location de l'installation sportive mise à sa disposition ».

Modalités de fonctionnement du fonds de concours « aide à l'investissement économique »

Dans l'objectif de développer des actions en matière de développement économique local, la Communauté de Communes Picardie des Châteaux propose de créer une aide à l'investissement à destination des acteurs économiques du territoire.

Cette aide viserait à soutenir financièrement les chefs d'entreprise du territoire qui souhaitent investir pour développer leur activité.

Une ligne financière de 50.000 € a été positionnée dans le budget au titre de l'année 2017

Ce dispositif, créé et financé par la Communauté de communes répond à un double enjeu :

- pérenniser le tissu commercial et artisanal local, vecteur de proximité et de lien social ;
- renforcer l'attractivité de nos commerçants et artisans, ce qui concourt au dynamisme économique global du territoire.

L'aide à l'investissement viendra compléter l'offre de services déjà proposée par nos partenaires institutionnels à destination des porteurs de projet et des entreprises.

Les modalités de fonctionnement de cette aide financière sont reprises dans le document annexé à la présente délibération

Pour être effectif, ce dispositif doit être validé en conseil communautaire, puis transmis au Conseil Régional de Picardie, chef de file en matière d'aides économiques, qui devra notifier son accord.

Il vous est proposé de mettre en place un comité d'octroi chargé d'analyser les demandes de subventions composé de 4 membres, plus le vice-président en charge de la thématique, Monsieur Eddy WARNIER.

Se proposent :

Monsieur Ambroise CENTONZE-SANDRAS

Monsieur Vincent MORLET

Monsieur Patrick TOUSSAINT

Monsieur Pascal FORET, candidature présentée par Monsieur le Président en son absence.

Les délégués communautaires, à l'unanimité :

1°) Approuvent la mise en œuvre de ce dispositif;

2°) Autorisent le Président à présenter au Conseil Régional de Picardie la mise en place de ce fonds de concours

3°) Désignent en tant que membres du comité d'otroi Messieurs Eddy WARNIER, Ambroise CENTONZE-SANDRAS, Vincent MORLET, Patrick TOUSSAINT, Pascal FORET

4°) Autorisent le Président à réaliser toutes les formalités subséquentes

Engagement de la Communauté de communes dans un Contrat territorial de Revitalisation industrielle »

Le contrat d'objectif COTRI est un dispositif contractuel passé entre une collectivité territoriale et l'ADEME pour une durée de 3 ans. Il a pour objectif d'animer, mobiliser tous les acteurs, étudier-suivre-évaluer, communiquer, pour accélérer la Transition Énergétique et Écologique et la Troisième Révolution Industrielle (TEE/TRI) dans une gouvernance locale.

Il s'agit d'un dispositif permettant l'articulation et / ou le pilotage de différentes démarches menées par les territoires : SCOT, plans climat, démarches TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte), programmes TZDZG (territoire zéro déchet zéro gaspillage), contrats d'objectifs EnR (énergies renouvelables) ou plateforme territoriale de réhabilitation énergétique de l'habitat.

Ce dispositif vient en complément des actions et réflexions portées à l'échelle du contrat de ruralité du Pays Chaunois et permettrait d'accompagner financièrement des actions et/ou études, à l'échelle du Pays Chaunois.

Ce dispositif s'appuie sur :

- Des moyens financiers ADEME – Région sous forme d'un contrat d'objectifs d'une durée de 3 ans, fonction de l'atteinte des objectifs contractuels partagés, complétés par des financements de droit commun (fonds chaleur, fonds déchets, FEDER ...).
Ces moyens financiers sont de 270.000 € sur les deux premières années, sans objectifs de résultats, et de 1 € maximum par habitant la troisième année, conditionnée à l'atteinte des objectifs. Ces crédits financent l'animation, la communication, les études et les AMO.
- Une gouvernance élargie pilotée par le/la président(e) élu(e) (comité de pilotage de lancement, puis « Copil annuel » et d'un « Cotech biannuel » associant l'ensemble des partenaires)

Constatant qu'il n'y a pas de questions, Monsieur le Président propose de passer au vote

Les délégués communautaires à l'unanimité

**Confirment l'intérêt de la communauté de communes Picardie des Châteaux dans l'engagement dans une démarche COTRI à l'échelle du pays Chaunois, et le lancement de la phase de préfiguration;
Autorisent le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.**

Demande de subvention CAF - Construction d'un bâtiment « Enfance-jeunesse »

La CAF nous a informée qu'elle disposait de lignes financières sur l'année 2017 permettant d'accompagner la création d'espaces « Enfance-Jeunesse »

Ces crédits risquent de ne pas être reconduits en 2018

Afin de prendre rang auprès de la CAF pour bénéficier de son accompagnement financier dans le projet de construction d'un espace enfance-jeunesse, il vous est proposé de prendre une délibération sollicitant l'accompagnement financier de la CAF sur ce projet.

L'ensemble comportera :

- ✓ un espace « crèche » (0/3 ans) :
- ✓ un espace « Relai assistance Maternelle » avec local PMI
- ✓ 2 espaces « enfance »
 - un espace 4-6-9 ans :
 - un espace 9-12-:
 - un espace ados (12/17 ans) ;,
- ✓ un espace restauration :
- ✓ des espaces de circulation
- ✓ des locaux pour le personnel (bureaux, vestiaires, ...)

Le cout de ce projet, inscrit dans le Plan Pluriannuel d'investissement qui a été présenté lors du Conseil communautaire du 11 mai 2017 est de l'ordre 2 600 000 €

Calendrier prévisionnel de l'opération

-lancement de la Maitrise d'Œuvre : septembre/ octobre 2017

-Réalisation travaux : 2018

Il vous est proposé de solliciter la participation de la CAF sur ce projet, au taux d'intervention maximum envisageable, soit

- ✓ 200.000 € pour l'espace crèche
- ✓ 40% pour les autres investissements en lien avec la politique « Enfance-jeunesse »

Madame Herbulot fait lecture d'un courrier de Madame Papier conseillère CAF reçu il y a peu invitant la Communauté de communes à se positionner avant la fin de l'année pour solliciter la participation financière de la CAF sur ce projet, les crédits existants en 2017 risquant de ne pas être reconduits en 2018.

Monsieur Coorevits s'interroge sur les lieux, les devis, l'avancement.

Monsieur Kock indique que les élus ont rencontré Monsieur Dumont à ce sujet. Le conseil municipal doit se prononcer sur la vente de ce terrain à la CCPC. Il précise que pour le moment c'est un projet, les aménagements ne commenceraient qu'en 2018 car il faut déposer un dossier à la région.

Monsieur Coorevits explique qu'il est difficile de se projeter en l'état actuel du projet.

Monsieur Morlet dit que cette subvention de la CAF a été reportée déjà 2 fois et qu'il faut être vigilant car elle ne sera peut-être pas reportée une troisième fois.

Monsieur Kock précise que c'est un véritable besoin pour le territoire et une solution adaptée pour la crèche. Lors d'un prochain conseil, il sera demandé aux membres de se positionner sur ce projet en fonction de son avancement

Il précise qu'à ce jour il est proposé aux élus de positionner pour prendre rang auprès de la CAF..

Intervention de Monsieur Pierson, ce projet renvoi vers les politiques du territoire, politique de service à la population. C'est l'avenir du territoire, un enjeu important et bénéfique pour le territoire car nous sommes entre Soissons, Laon et Chauny. C'est également un réel besoin. La communauté de communes dispose de vrais atouts qu'il faut les faire fructifier car cela est très important pour les habitants.

Concernant l'organisation des centres de loisirs d'été, Madame Herbulot explique que lors de la commission enfance et jeunesse l'EliVal a été présenté, c'est un lieu pratique, adapté et connu des parents. Elle précise qu'à l'ALSH d'Aumont la question de la restauration se pose, la région ne mettant pas à disposition la cuisine pour réchauffage des repas

Lors d'une visite à Blérancourt avec Monsieur Laplace, la commune de Blérancourt propose de prêter à titre gracieux des locaux (salle des fêtes, stade, vestiaires et jardins).

Madame Herbulot précise que c'est des locaux adaptés, permettant la fourniture de repas le midi aux enfants, contrairement à ce qui se passait avant sur l'ALSH d'Aumont.

Afin d'éviter que les enfants passent trop de temps dans les transports, une réflexion est engagée au sein du service enfance-jeunesse. Un ramassage en bus sera proposé entre Folembroy, Coucy et Blérancourt, et les animateurs iront chercher les enfants inscrits dans les autres communes en mini-bus.

Constatant qu'il n'y a plus d'interventions, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Les délégués communautaires avec « 1 abstention » et « 33 voix pour »

1°) Approuvent ces demandes de subvention auprès de la CAF de l'Aisne

2°) Autorisent le Président à réaliser toutes les formalités subséquentes

Acquisition d'un minibus pour le transport des enfants

La Communauté de communes dispose actuellement d'une flotte de 5 minibus destiné aux transports pour le service enfance-jeunesse.

4 minibus provenant de la Communauté de communes des vallons d'Anizy

1 minibus provenant de la Communauté de communes du Val de l'Ailette, qui complétait chaque année ses besoins en louant des véhicules supplémentaires.

Ces véhicules sont principalement utilisés pour procéder au ramassage des enfants du territoire les mercredis, les petites vacances, les grandes vacances et pour le transfert entre les cantines le midi.

Afin d'élargir cette offre, et de couvrir l'ensemble du nouveau territoire, il est proposé d'acquérir un sixième véhicule, qui évitera de recourir à des locations ponctuelles.

Le coût prévisionnel de cet équipement est le suivant :

Acquisition véhicule : 16 900 € HT / 20 280 € TTC

Subvention CAF (50%) : 8 450 €

Subvention CDDL (25%) : 4 225 €

FCTVA : 3 326 €

Reste à charge EPCI : 4 279 €

Madame Herbulot explique que le coût de la location d'un mini-bus pour les besoins des ALSH est d'environ 600€ par semaine et de 1800 € par mois.

Vu les besoins du service, l'acquisition de ce véhicule sera amortie rapidement.

Monsieur Duminil demande s'il y aura une possibilité de mise à disposition de ces véhicules pour les communes (par exemple lors de manifestations communales nécessitant des navettes).

Monsieur Kock lui répond que cette possibilité pourra être étudiée, en fonction des disponibilités des véhicules.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, Madame Herbulot propose de passé aux votes.

Les délégués communautaires à l'unanimité valident cette acquisition et sollicitent une participation financière de la CAF et du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du CDDL

Achat d'un logiciel pour le service jeunesse

Exposé :

Avec la fusion des 2 EPCI, il est nécessaire d'uniformiser la gestion informatique du service Enfance –Jeunesse. Pour ce faire, il convient d'acquérir des licences supplémentaires

Le cout prévisionnel de cet équipement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Logiciel de gestion de structure d'accueil -la licence -la formation du personnel -hébergement	15 000.00 € HT	CCPC (50%)	7 500.00 €
		CAF (50%)	7 500.00 €
TOTAL	15 000.00 € HT	TOTAL	15 000.00 € HT

Constatant qu'il n'y a pas de questions, Madame Herbulot propose de passé aux votes.

Les délégués communautaires à l'unanimité « valident cette proposition de solliciter une participation de la CAF »

Adhésion au CPIE des Pays de l'Aisne

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Aisne était une association partenaire historique de la CC Vallons d'Anizy.

Afin de faire perdurer ce partenariat, la CC Picardie des Châteaux peut adhérer au CPIE et être représentée au conseil d'administration en tant que membre actif.

En l'absence d'autres candidatures, Madame Herbulot fait acte de candidature en tant que représentante au CPIE du pays de l'Aisne.

Constatant qu'il n'y a pas de questions, Monsieur le Président propose de passé aux votes.

Les délégués communautaires à l'unanimité

1°) Approuvent cette adhésion au CPIE de l'Aisne

2°) Désignent Madame HERBULOT Isabelle comme représentant de la Communauté de communes au Conseil d'Administration du CPIE

3°) Autorisent le Président à réaliser toutes les formalités subséquentes

Participation financière au CPIE

Il vous est proposé de soutenir le développement des activités ALSH organisées pour les petites et grandes vacances par le CPIE (Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Aisne).

Grace à cette aide, les habitants du territoire de la CC Picardie des Châteaux bénéficient d'un tarif préférentiel pour l'inscription de leurs enfants aux ALSH du CPIE de 12.50 € .

Il est proposé de décliner cette aide comme suit:

- Un tarif d'aide financière au CPIE de 10 euros par jour et par enfant.
- Un prix plafond de 600 journées enfants maximum par an, soit la somme de 6 000 euros d'aide maximum.

Monsieur Pierson interroge sur la fréquentation en 2016 des enfants des Vallons d'Anizy .

Madame Herbulot lui répond que les inscriptions ont représenté 480 journées enfants.

Monsieur Pierson demande si 600 journées seront suffisantes vu l'extension du périmètre de la Communauté de communes cela sera suffisant si un afflux d'enfants se présente.

Madame Herbulot explique que nous sommes déjà en juin et que ces horaires peuvent être contraignant et ne correspondent pas à l'ensemble des familles sur le territoire.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, Madame Herbulot propose de passé aux votes.

Les délégués communautaires à l'unanimité approuvent cette proposition

Tarif du point rencontre jeunes (Ados)

Vu en commission jeunesse du 15 mai 2017

Afin d'harmoniser les tarifs ados, il vous est proposé de fixer les tarifs du PRJ (Ados) de la façon suivante :

Tarifs	
Point rencontre jeunes	
Adhésion à l'année	5,00 € par trimestre ou 15.00€ par an
tarif repas	5,00 €
Sortie nature (demi-journée)	3.00 €
Sortie extérieure (cinéma, piscine, bowling...)(demi-journée)	7.50 €
Sortie parc (toute la journée)	25.00 €
Sortie Soirée (sortie spectacles, football...)	12.50 €
Soirée campée	12.50 €
Mini camps	22 €

Madame Herbulot précise que ces tarifs sont ceux qui étaient appliqués l'an dernier sur les Vallons d'Anizy.

Constatant qu'il n'y a pas de questions, Madame Herbulot propose de passé aux votes.

Les délégués communautaires à l'unanimité approuvent cette tarification, et sa mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2017 »

Tarifs de l'accueil de loisirs

Vu en commission jeunesse du 15 mai 2017

Dans le cadre des ALSH la Communauté de Communes Picardie des Châteaux propose un programme d'activités variées : petites et grandes vacances, mercredis récréatifs, mini camps.

Afin d'harmoniser les tarifs, Il vous est proposé de fixer les tarifs de la façon suivante :

LES TARIFS D'INSCRIPTION DES FAMILLES AUX ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

TARIFS vacances scolaires				
	Enfants résidents sur le territoire	Enfants extérieurs au territoire et scolarisés sur le territoire	Enfants résidant hors territoire	Enfants du personnel de la Communauté de communes)
Journée (avec repas)	12,00	17,00	27,00	6,00
La semaine	60,00	85,00	135,00	30,00
Journée sans repas (sur présentation d'un certif médical)	9,00	14,00	24,00	4,50

TARIFS mercredis				
Journée avec repas	12,00	17,00	27,00	6,00
Journée sans repas (sur présentation d'un certif médical)	9,00	14,00	24,00	4,50
APM sans repas	5,50	7,50	11,00	2,75
APM avec repas	8,50	10,50	14,50	4,25
MINICAMPS avec intervenants				
Journée	22,00	25,00	44,00	11,00
MINICAMPS sans intervenant				
Journée	17,00	20,00	32,00	8,50
Journée simple + nuitée				
Journée	17,00	20,00	32,00	8,50

Il est proposé d'appliquer un tarif dégressif pour les familles ayant plusieurs enfants. Il vous est proposé une réduction de 10% pour 2 enfants, 20% pour 3 enfants, 30 % pour 4 enfants et plus.

Des conventions pourront être passées avec certaines communes hors territoire pour minorer le cout de participation des familles

Le tarif des enfants scolarisés sur le territoire de la CCPC sera appliqué sur présentation d'un certificat de scolarité.

Madame Tenailon estime que la tarification pour les enfants du personnel devrait être relevée, afin d'éviter une trop grande différence de tarifs.

Madame Herbulot explique que cela ne représentent pas beaucoup d'enfants.

Constatant qu'il n'y a pas d'autres questions, Madame Herbulot propose de passé aux votes.

Les délégués communautaires à l'unanimité approuvent ces tarifications et sa mise en oeuvre à compter du 1^{er} juillet 2017

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école de musique de l'Ailette

L'école de musique de l'Ailette est une école de musique associative qui existe depuis 2004.

Implantée à l'origine à Folembroy ensuite à Coucy-le-Château, aujourd'hui son siège est à Anizy-le-Château.

Les cours sont dispensés sur le territoire de la Communauté de communes Picardie des Châteaux, dans les écoles, les NAP, les ALSH.

L'école de musique de l'Ailette fait partie du Schéma départemental de Développement des Activités Musicales dans l'Aisne coordonné par l'ADAMA – Conseil Départemental de l'Aisne - réseau d'écoles de musique et de conservatoires : fonctionnement en réseau, coordination, évaluations départementales de fins de cycles, réseau d'enseignants diplômés, stages départementaux d'orchestre, concerts, etc.

Nombre d'élèves : environ 65 élèves / an (sans compter les scolaires ...)

Nombre d'enseignants : 6 (équivalent à 1 temps plein et 3/10e)

Activités

- éveil musical pour les maternelles MS/GS
- formation musicale (basée sur la pratique : chant - percussions - écoute - orchestre – solfège en lien avec la pratique instrumentale)
- pratique instrumentale : flûte traversière, guitare classique, piano, violon, batterie, guitare électrique, guitare folk, guitare basse
- ateliers musiques actuelles
- stages (ensemble de flûtes, musiques actuelles)
- 2 concerts / an : concert profs-élèves (février/mars) + concert barbecue (fin juin)

- participations à la vie locale : apéro-concert médiathèque Anizy–le-Château, Festival Woodrock, Fête de la musique, balades musicales ...
- périscolaire : NAP (CC Val de l'Ailette)
- extra-scolaire : formation animateurs + interventions ALSH (CC Vallons d'Anizy)
- scolaire : interventions sur projets menés par des enseignants (Brancourt, Pinon, etc)

Les tarifs de l'école de musique ne prennent en charge que **50%** du coût réel des activités, l'autre partie correspondant à la subvention départementale.

C'est **la seule école de musique du territoire** de l'actuelle Communauté des Communes Picardie des Châteaux qui est inscrite dans le schéma départemental et donc reconnue et soutenue par le Conseil départemental de l'Aisne. Elle reçoit annuellement une subvention de **21 690 €**, subvention accordée pour les écoles non contrôlées par l'Etat. L'aide accordée est calculée sur la base de 50% de la masse salariale des professeurs de l'année N-1 à laquelle vient s'ajouter un forfait de **1220€**, dans les limites des plafonnements des subventions désormais fixés à **21 690 €** pour les communes et les associations et à **35 460 €** pour les regroupements des communes.

L'Ecole rencontre aujourd'hui des difficultés dues au statut associatif, au point qu'elle ne peut plus continuer son activité sous cette forme ou sans le soutien d'une collectivité.

- gestion salariale par des bénévoles non formés (des erreurs de gestion qui coûtent cher)
- manque de bénévoles prenant des responsabilités (pas de président depuis 1 an)
 - l'école de musique, sous statut associatif, n'a plus la capacité de se développer, et est obligée de refuser des inscriptions.

Le soutien de la nouvelle communauté de communes permettrait d'ouvrir ses portes aux enfants de tout le territoire – des possibles antennes à Blérancourt et à Coucy-Le-Château, de développer son offre dans d'autres disciplines artistiques : danse, théâtre, arts plastiques, vers des publics divers.

Il y a 24 conservatoires et écoles de musique dans le schéma départemental, dont seulement 3 sont associatives. Ce sont ces dernières qui rencontrent le plus de difficultés. Conséquence : à défaut d'une volonté politique forte, l'Ecole de musique de Ribemont disparaîtra après 35 ans d'existence et de travail...

Les autres écoles ont été prises en charge par les nouvelles communautés des communes suite aux récentes fusions (l'Agglomération de la région de Château-Thierry, La communauté des Communes de Retz en Valois, l'Agglomération du Saint-Quentinois)

Les dirigeants de l'école de musique ont interpellé à plusieurs reprises la Communauté de communes pour envisager sa transformation en école de musique intercommunale.

Il vous est proposé dans un premier temps de verser une subvention exceptionnelle à l'école de musique de l'Ailette, d'un montant de 20 000 €, afin de lui permettre de renforcer son service direction et de finir l'année 2017.

En contrepartie de cette subvention, l'école de musique s'engage à remettre d'ici le mois de novembre à la communauté de communes une étude prospective sur différentes évolutions possibles de cette structure :

- ✓ Continuation sous statut associatif avec soutien financier de l'EPCI
- ✓ Continuation sous statut associatif, avec intégration du poste de direction au sein de l'EPCI et mise à disposition de l'association
- ✓ Transformation en école de musique intercommunale
- ✓ Autre(s) proposition(s) éventuelle(s)

Cette étude devra permettre à la Communauté de communes de se positionner, de faire un choix sur les différents scénarios proposés et de pouvoir en évaluer leurs coûts respectifs, tout en tenant compte que la musique construit l'individu, contribue à la construction de la personnalité et à l'insertion citoyenne, qu'elle rassemble les cultures et les générations.

Cette décision, devra être prise tout en ayant conscience que la définition **d'un projet culturel territorial** innovant, efficace et cohérent est une absolue nécessité.

Il sera le résultat d'un travail d'ensemble avec les maires, les responsables culturels, les publics, les acteurs associatifs du territoire. L'école de musique aura une place importante en tant qu'équipement culturel structurant du territoire.

Le développement culturel, la cohésion sociale et en conséquence l'attractivité du territoire se trouveront renforcés.

Constatant qu'il n'y a pas de question, Madame Lecaux propose de passer au vote

Le Conseil communautaire, avec « 1 abstention » et « 33 voix pour »

1°) Approuve cette proposition de verser une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'école de musique de l'Ailette

2°) Demande qu'en contrepartie de cette subvention, l'école de musique s'engage à remettre d'ici le mois de novembre à la communauté de communes une étude prospective sur différentes évolutions possibles de cette structure :

- ✓ Continuation sous statut associatif avec soutien financier de l'EPCI
 - ✓ Continuation sous statut associatif, avec intégration du poste de direction au sein de l'EPCI et mise à disposition de l'association
 - ✓ Transformation en école de musique intercommunale
 - ✓ Autre(s) proposition(s) éventuelle(s)
- 3°) Autorise le Président à réaliser toutes les formalités subséquentes**

Questions diverses

Monsieur Kock présente à l'assemblée le nouveau logo de la CCPC qui a été validé lors de la commission.

Monsieur Kock demande si des élus seraient intéressés pour l'organisation d'une journée de formation afin d'aborder le thème de la fiscalité, des transferts de charges et des attributions de compensation.

Vu l'avis favorable des élus sur cette proposition, les services se rapprocheront du formateur intervenant auprès de l'Union des maires de l'Aisne afin de connaître ses disponibilités

Constatant qu'il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Président propose de lever la séance.
La séance du conseil communautaire est clôturée à 21h15

Fait à Coucy le Château le 30/05/2017

Le secrétaire de séance
Francis BORGNE

Le Président
Francis KOCK